

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE N°27
BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE RPA (RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES)

Rapport présenté par Madame Christelle PUJO

Pièces Jointes :

- Budget primitif 2026 – budget annexe RPA (résidence pour personnes âgées)
- Reste à réaliser dépenses
- Reste à réaliser recettes

Comme pour le budget principal, ce budget primitif 2026 intègre une reprise anticipée des résultats 2025, validés par le comptable public. Avec une nomenclature M22 spécifique, le budget n'a pas d'autofinancement hormis les dotations aux amortissements.

FONCTIONNEMENT :

Le budget RPA s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 574 912,84 euros.

Ce montant tient compte de la reprise anticipée du résultat déficitaire 2025 de la section de fonctionnement, validé par les services de la DGFIP à hauteur de 36 652.84€ inscrit en D002.

Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement de la gestion de la résidence des personnes âgées : repas pour les résidents, animations.

Dans cette perspective, la Résidence Autonomie du Parc bénéficie en 2026 du **Forfait autonomie attribuée par le Département de Seine-et-Marne**, pour un montant de **24 000 €**, intégralement consacré au financement des animations et activités proposées aux résidents.

Ces actions poursuivent plusieurs objectifs complémentaires :

- Prévenir la perte d'autonomie,
- Rompre l'isolement social,
- Favoriser les échanges interpersonnels,
- Maintenir une dynamique collective et conviviale.

La programmation d'animations s'appuie sur des temps forts structurants qui rythment l'année et participent pleinement à l'identité chaleureuse de la résidence :

- Le barbecue annuel réunissant résidents et familles,
- Le repas de Noël et les attentions festives associées,
- La fête du Beaujolais nouveau,
- Les « jeudis de la résidence »,
- Ainsi que divers ateliers, rencontres et animations régulières.

Ces moments de convivialité, loin d'être anecdotiques, constituent de véritables leviers de bien-être, d'inclusion et de prévention. Le budget consacré aux animations et réceptions traduit la volonté municipale de considérer la résidence comme un espace de vie partagé, ouvert et animé, et non comme un simple lieu d'hébergement.

Les charges de gestion courante (eau, électricité, entretien du bâtiment...) ont été ajustées par rapport au budget primitif 2025.

Les charges de personnel incluent les frais refacturés par le budget principal à hauteur de 2 500 000 €

Document préparatoire non communicable

Les recettes :

Les recettes proviennent principalement de :

- Des loyers des résidents 350 000€
- La subvention du budget principal afin d'équilibrer la section de fonctionnement est d'un montant de 97 142.84€
- Des subventions du Département et de la CAF et de l'ARS pour 127 770€

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 316 851,67 € comprenant les restes à réalisés.

La reprise anticipée des résultats s'inscrit en dépense d'investissement puisque le résultat 2025 présente un déficit d'investissement de 142 216.27€.

Le montant des dépenses d'équipement est de 119 200.40 euros.

Les travaux suivants sont prévus :

- Poursuite de la réfection des chéneaux
- Poursuite des travaux dans les logements, ce qui permettra de loger de nouveaux résidents
- Acquisition de matériels et mobiliers

Une convention a été signée avec la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du Plan d'aide à l'investissement pour les résidences autonomie d'un montant de 85 000 euros. Elle a pour objet de financer les travaux de réhabilitation des logements, le rafraîchissement de la façade extérieure (et amélioration énergétique) et la végétalisation du jardin.

La Ville engage un **programme pluriannuel de rénovation, d'entretien et de valorisation** de la Résidence Autonomie du Parc, afin d'en garantir l'attractivité, la fonctionnalité et la pérennité.

Ce programme portera notamment sur :

- L'amélioration progressive des logements afin de répondre aux besoins évolutifs des résidents,
- L'entretien et la mise en valeur des espaces verts, éléments essentiels du cadre de vie,
- L'aménagement et la sécurisation des cheminements et des accès,
- Le ravalement de la façade de la résidence, contribuant à son image et à son intégration urbaine.

25 000 € sont destinés à l'acquisition de matériels structurants :

- Panneaux de signalétique extérieure,
- Mobiliers et équipements pour les espaces collectifs,
- Équipements de sécurité (détecteurs de fumée et de CO₂),
- Équipements destinés à améliorer les conditions d'accueil et de fonctionnement.

La mise en place de **panneaux de promotion sur la grille extérieure** complète cette stratégie, avec pour objectif de renforcer la visibilité de la résidence, de mieux faire connaître son offre et de valoriser cet équipement auprès des habitants de la commune.



2026/.....
Parafe

En M22, la section de fonctionnement ne pouvant pas alimenter la section d'investissement par virement de section à section, l'équilibre se fait par la prévision d'un emprunt d'un montant de **198 104,67 euros**.

ENDETTEMENT

Capital restant dû au 1/1/2026	365 690.87 €
Remboursement du capital au des emprunts	48 384.48 €
Intérêts des emprunts	7 500.39 €

Il est proposé au conseil municipal :

D'ADOPTER le budget primitif 2026 du budget annexe RPA conformément au document budgétaire annexé, voté par nature au niveau du chapitre, sans opération d'équipement.